



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/66/Corr.1
8 décembre 2004

FRANÇAIS
Originale: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 5
A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 67

(Équipement pour gaz de pétrole liquéfié)

Rectificatif

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 57 et 82).

* * *

Paragraphe 2.6.6.(b), remplacer 37 bar par 3700 kPa, (27 bar) par (2700 kPa) et 30 et 37 bar par 3000 kPa et 3700 kPa.
